



Sous-commissions cynégétiques 2019

Compte-rendu de consultation de la sous-commission cynégétique de l'Aigoual sud, principales remarques et propositions pour la campagne 2019-2020

16 mai 2019 à 14h. Bureau de l'EPPNC de la Serreyrède

Présents : Baptiste ALGOET (EPPNC Chargé projet OEASC), Pascal BOURGADE (ACPNC Adm secteur 6 L'Espérou) ; Alain CAUSSE (ACPNC adm secteur 6 – St Sauveur/Lanuéjols) ; Bernard CLEMENT (Trésorier ACPNC, adm secteur 4), Isabelle CORRE (Syndicat forêt privée) ; Martin DELORD (Conseil départemental Gard); Alain DURAND (ACPNC Adm secteur 6 Bréau) ; Bernard FINIELS (ACPNC Adm secteur 6 Valleraugue) ; Romain GUNTZ (ONF AD30); Roland LAFON (ACPNC Adm secteur 6 Dourbies) ; Gilles PLAN (Secrétaire ACPNC Adm secteur 4), Maxime REDON (EPPNC CM Chasse), Raymond TERNAT (FDC30) ; WOJTASZAK Xavier (DT PNC)

Excusés : André FABRE (adm ACPNC Secteur 6 ; Arrigas/Aumessas) ; Patrick FAIRON (DDTM-30) ; Jérôme MOLTO (EPPNC Techn Aigoual)

Martin DELORD accueille et remercie l'ensemble des participants.

Bilan de la campagne 2018-19, constats et discussions :

Le constat suivant est unanimement partagé par les participants :

Le chevreuil est une espèce en diminution notamment sur les parties les plus hautes du massif ce qui semble ne pas être le cas dans la vallée. La population reste abondante sur Dourbies d'après Roland LAFON. La concurrence avec le cerf est avancée comme pouvant expliquer cette évolution. Pour Raymond TERNAT, la diminution du plan de chasse est essentiellement au désintérêt des chasseurs vis-à-vis de cette espèce. Il rappelle que les plans de chasse hors cœur se maintiennent et que leur réalisation est très supérieure à celle du cœur. Pour Roland LAFON, le tir du chevreuil à plomb devrait être autorisé car le tir à balle fait trop de dégâts sur la venaison. Bernard FINIELS est favorable au tir à plomb du chevreuil et précise que cette demande doit aussi être adressée à la fédération. Il se dit également favorable à la chevrotine pour le sanglier.

Pas de doléances particulières et spécifiques à l'espèce chevreuil. Aussi et en raison des efforts attendus sur l'espèce cerf, les participants s'accordent pour proposer des plans de chasse à la baisse pour 2019-20.

Depuis plusieurs années, les services de l'EPPNC rapportent une situation non satisfaisante pour l'espèce cerf qu'il convient désormais de considérer à l'échelle du massif (versants

gardois et lozérien). Les productions agricoles et forestières ou encore les biens des particuliers, sont significativement impactés par les populations de grands cervidés sur l'Aigoual, en dépit des efforts consentis par les chasseurs et qui sont unanimement reconnus. Le plan de chasse à l'échelle du massif augmente de manière constante depuis quelques années et sa réalisation concerne désormais les CEFF à plus de 72%.

Sur la seule partie de l'Aigoual en cœur de Parc, 300 animaux ont été prélevés la campagne précédente soit la quasi moitié des prélèvements. A ce tableau, s'ajoutent près de 150 cerfs, biches et faons prélevés en dehors du cœur. En dépit des efforts et de l'investissement consenti par les chasseurs, tous les suivis mis en place tendent à illustrer un déséquilibre population-milieu. En effet, le poids moyen des faons et la longueur moyenne des dagues des subadultes diminuent. Les indices relevés sont les plus faibles du cœur.

Les suivis nocturnes réalisés attestent de niveaux de population encore trop importants. Cependant, le nombre maximum d'animaux vus à l'occasion des suivis affiche une relative stabilité sur les 4 années de référence. Selon l'EPPNC, cette stabilité est une donnée intéressante car ces chiffres auraient probablement évolué à la hausse sans augmentation des plans de chasse et sans cet effort sur les CEFF. L'indice nocturne doit être poursuivi afin d'apprécier l'efficacité des mesures de gestion mises en place.

Pour les services du Parc, l'effort doit être maintenu et le plan de chasse augmenté. Naturellement le ratio CEFF/CEM doit être à minima maintenu sinon accentué en faveur des CEFF.

Maxime REDON salue l'investissement des chasseurs, les discussions menées au sein de cette sous-commission et les propositions formulées. Comme plusieurs des participants, il est convaincu que la solution est à rechercher dans la combinaison de plusieurs outils.

Les points suivants sont évoqués et débattus :

- Demande d'un bracelet CEI formulée par les représentants du TCA de l'Aigoual nord. Pour ces derniers, les bracelets CEI permettront d'éviter les erreurs de tir en fin de saison (petit daguet dans un groupe de CEFF) lorsque les bracelets CEM sont tous réalisés. Pour être utilisé à bon escient, il ne faut pas que le bracelet CEI soit fermé en début de saison ni qu'il permette le tir d'un grand cerf. La sous-commission est donc favorable à l'attribution de CEI dans de faibles proportions (2 à 3% sont évoqués) que ce bracelet autorise le seul tir d'une biche, bichette, faon ou daguet et que leur utilisation soit uniquement possible à partir du 1^{er} janvier.
- La mise en place de mesures administratives est évoquée par Raymond TERNAT qui rappelle l'opposition de la FDC30. Les services de l'EPPNC estiment que la mise en place de mesures administratives pourrait illustrer l'échec d'une gestion classique par la chasse et peut-être sonner des arguments supplémentaires aux détracteurs du plan de chasse.
- Pascal BOURGADE estime que l'on pourrait accentuer la pression de chasse en divisant plus finement le territoire en sous-zones pour la chasse individuelle d'approche et d'affût. Maxime REDON est favorable à la proposition et rappelle que la proposition de découpage devra relever d'un consensus local et être adressée à l'EPPNC par l'ACPNC. Cette proposition ne semble pas faire l'unanimité parmi les administrateurs de l'ACPNC.

Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique :

Baptiste ALGOET présente le site de l'OEASC et son état d'avancement. Il présente les alertes renseignées par la SOMICAL ainsi que par la DDT sur une plantation FFN en vallées cévenoles et fait état des différentes interprétations graphiques que l'on peut en tirer. Il présente également les résultats du diagnostic sylvicole réalisé sur un peuplement en forêt domaniale versant nord du Bougès et le diagnostic « écorçage » sur la forêt des Laubies. Les résultats des suivis des indices d'abrouissement et consommation mis en place depuis deux ans sur l'Aigoual sont présentés. Il distribue les versions encore provisoires de la plaquette d'information et invite les participants à consulter le site pour se familiariser avec l'outil et le cas échéant pour les forestiers, à faire remonter des alertes.

Propositions plans de chasse pour 2019-2020 : cf annexe 1

- Les services de l'EPPNC demandent une augmentation du plan de chasse avec un effort supplémentaire sur les CEFF. Maxime REDON ajoute que l'ONF 48 demande une augmentation de 30% de l'attribution CEFF.

Expérimentation brame :

Mise en place l'an passé pour deux saisons de chasse consécutives, l'expérimentation visant à préserver la période de brame sur certains secteurs du Parc est présentée. Indépendamment des conditions météo favorables l'hiver dernier, le succès de l'opération est étroitement lié à un investissement considérable de certaines personnes. L'expérimentation sera reconduite cette année comme prévu initialement. Maxime REDON rappelle qu'une mesure similaire a été mise en place sur la partie cœur de Valleraugue à l'initiative du responsable cynégétique local. Le résultat semble également concluant puisque la réalisation a été très correcte sur ce secteur.

Questions diverses :

Maxime REDON rappelle que la chasse du petit gibier dans le cœur et notamment celle des migrateurs, est uniquement autorisée le mercredi, samedi, dimanche et jours fériés. Par ailleurs, il demande à ce que les responsables cynégétiques demandent aux chasseurs de pigeons de ne pas se poster aux abords directs de la Serreyrède pour éviter d'apeurer les touristes et promeneurs et donner une mauvaise image de la chasse. Bernard FINIELS et Pascal BOURGADE demandent à ce que la chasse des migrateurs dans le cœur soit ouverte tous les jours comme sur le reste du département, en rappelant que c'est le cas pour les cervidés en chasse individuelle. Maxime REDON rappelle que la chasse des cervidés est soumise à plan de chasse lequel est assorti d'une obligation de résultat.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 17h30.